



## Non respect de la fiche sanitaire à la cantine

-----  
Par Marinevidal81

Bonjour.

Je récupère mon fils de l'école qui me dit tout sourire qu'à midi il a mangé de la salade de fruits contenant de l'ananas à la cantine. Il a demandé si il y avait de l'ananas dans la salade, on lui a dit que oui, il en a demandé en disant qu'il n'était plus allergique et on lui en a servi.

Sur sa fiche sanitaire j'ai précisé dans la rubrique allergies "suspicion ananas (tests en cours)". Nous avons eu les résultats de la prise de sang 2 jours plus tôt donnant un résultat négatif à l'allergie, cependant je n'avais pas transmis cette info à la cantine, et souhaitais retester cet aliment à la maison. En effet il a déjà fait 3 réactions à l'ananas, dont 2 à la cantine l'an dernier avec rougeurs, brûlures et gonflement des lèvres, menton et gorge. La 3e réaction à la maison avait fini en énorme crise d'asthme nécessitant la prise de cortisone et ventoline alors qu'il était déjà sous antihistaminiques depuis plusieurs jours.

J'ai envoyé un mail à la direction de la cantine pour me plaindre et dire qu'ils avaient eu beaucoup de chance que cette fois-ci il ne fasse pas de réaction et que j'étais en colère qu'ils n'aient pas respecté mes recommandations sur la fiche sanitaire. On ne pouvait pas faire de PAI car les tests étaient en cours.

J'aimerais savoir si légalement j'ai des possibilités pour déposer plainte par exemple ? Je ne compte pas le faire mais je veux être au courant au cas où un tel événement se reproduise car je trouve cela vraiment inconscient.

Merci par avance.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Une plainte pour mise en danger de votre enfant est envisageable.

Dans la fiche sanitaire mieux vaut faire simple et lister simplement les produits interdits, quitte à remplir ensuite une nouvelle fiche.